

Distr.
LIMITEE

TD/B/WG.5/L.1
29 janvier 1993

FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Groupe de travail spécial sur l'interaction
des investissements et du transfert
de technologie
Première session
Genève, 25 janvier 1993
Point 6 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR L'INTERACTION
DES INVESTISSEMENTS ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
SUR SA PREMIERE SESSION

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 25 au 29 janvier 1993

Rapporteur : M. Carlos Correa (Argentine)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1. - 35
I. Elaboration du programme de travail du Groupe de travail (point 3 de l'ordre du jour)	36
II. Questions d'organisation	i) - iii)
Annexe : Composition et participation aux travaux (sera complétée dans le rapport final)	

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail spécial sur l'interaction des investissements et du transfert de la technologie, constitué conformément au paragraphe 79 de l'Engagement de Carthagène, a tenu sa première session au Palais des Nations, à Genève, du 25 au 29 janvier 1993 */. Au cours de sa session, il a tenu ... séances plénières.

Déclaration liminaire

2. L'Adjoint du Secrétaire général de la CNUCED a rappelé que l'Engagement de Carthagène reconnaissait le lien existant entre capacités technologiques et développement économique et social, et soulignait tout particulièrement que les politiques nationales en matière de technologie devaient s'inscrire dans un cadre directif approprié visant à promouvoir l'esprit d'entreprise et à encourager les transferts de technologie, y compris par le biais des investissements étrangers. L'accent était également mis sur les encouragements au renforcement des capacités locales et à l'innovation, et il était demandé aux pays développés de faciliter l'accès des pays en développement à la technologie. Parmi d'autres nouveaux domaines d'intérêt, on pouvait citer les besoins technologiques des pays passant à l'économie de marché.

3. Le mandat du Groupe de travail spécial énonçait donc un certain nombre de questions de fond, dont le lien entre investissements et transfert et développement de la technologie, la contribution des investissements étrangers directs au transfert de technologie, les conséquences de la protection des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement, les incidences du changement technologique sur la compétitivité commerciale et les capacités nationales d'innovation et d'adaptation, et le transfert et le développement d'écotechnologies ayant des incidences sur la compétitivité et le développement.

4. La documentation établie par le secrétariat n'insistait que sur quelques-unes des principales questions dans le dessein de stimuler les discussions au Groupe de travail sur l'élaboration du programme de travail pour les mois à venir. Y étaient également indiquées des possibilités concernant l'exécution des travaux. Il incombait toutefois aux experts de déterminer les domaines prioritaires sur lesquels concentrer les efforts et de décider du calendrier des sessions futures ainsi que des méthodes de travail.

*/ Pour le mandat du Groupe de travail spécial, voir l'annexe C de la décision 398 (XXXVIII) du Conseil du commerce et du développement.

L'Adjoint du Secrétaire général espérait que les travaux du Groupe aboutiraient à l'établissement d'un important rapport sur l'état actuel des connaissances concernant les questions d'investissement et de technologie, y compris des recommandations d'action adressées aux gouvernements, aux acteurs non gouvernementaux et à la communauté internationale dans son ensemble.

Exposés présentés par des experts spécialement invités à la 1ère séance, le 25 janvier 1993

5. Le professeur Charles Cooper, directeur de l'Institut de l'Université des Nations Unies pour les nouvelles technologies, a évoqué trois grandes questions : i) l'évolution de la concurrence industrielle; ii) les relations entre les problèmes de concurrence et les politiques d'industrialisation dans les pays en développement; et iii) les conséquences pour l'élaboration des grandes orientations. La notion de concurrence avait considérablement évolué, passant d'un concept fondé sur l'obtention de coûts minimaux au moyen de technologies déterminées (concurrence par les prix) à un concept reposant sur l'évolution continue des technologies concernant les procédés de fabrication et les produits (concurrence par l'innovation). Cette dernière concernait avant tout les processus d'apprentissage technologique au sein des entreprises. Certaines entreprises, en accumulant des connaissances technologiques, arrivaient à s'assurer, et parfois à conserver, une position dominante sur le marché. La concurrence par l'innovation faisait également ressortir le caractère à long terme de ce processus d'apprentissage au sein de l'entreprise. C'était l'histoire d'une entreprise qui déterminait ses capacités et sa position concurrentielle, y compris ses perspectives d'avenir. Ainsi, on trouvait tout un éventail d'entreprises à un moment donné dans un même secteur d'activité : des entreprises innovantes, qui lançaient les nouvelles technologies, mais qui étaient très peu nombreuses; des entreprises, constituant la majorité, qui les imitaient; enfin, les retardataires, qui restaient technologiquement à la traîne et n'étaient plus compétitives dans ces nouvelles conditions.

6. Pour ce qui était des politiques industrielles dans les pays en développement, elles étaient aujourd'hui influencées par deux phénomènes extrêmement importants - l'apparition de la concurrence par l'innovation, et l'ouverture de l'économie. Les règles du jeu de la politique d'industrialisation avaient nettement changé. Une conséquence fondamentale

page 4

en était que l'industrialisation, de simple processus d'édification d'une base industrielle nationale protégée, devenait de plus en plus un processus d'insertion dans l'industrie mondiale, ce qui constituait un objectif tout à fait différent de celui du remplacement des importations dans les limites d'un marché protégé. Pour que le processus fût soutenu, il fallait presque toujours qu'il y ait accumulation de capacités technologiques au sein des entreprises. C'était là une priorité beaucoup plus importante dans les systèmes industriels modernes que cela ne l'avait jamais été dans les systèmes de remplacement des importations du passé.

7. Dans le même temps, plus l'industrie était novatrice, plus il fallait s'attendre à des formes internalisées de transfert de technologie (c'est-à-dire par investissements étrangers directs). Une préoccupation fondamentale des politiques d'industrialisation concernerait de plus en plus les modalités - investissements étrangers directs ou autres modes de transfert de technologie - selon lesquelles les industries des pays en développement pourraient réaliser une activité d'imitation. Une autre question importante tenait aux incidences que différentes méthodes d'imitation avaient sur les processus d'accumulation de capacités technologiques.

8. Concernant les politiques, il fallait tout d'abord bien voir qu'il existait tout un éventail d'industries se situant à différents niveaux d'innovation et aussi des pays dotés de capacités technologiques limitées. Les possibilités réelles d'accéder au marché mondial pour ces derniers se trouvaient dans des secteurs non novateurs ou relativement peu novateurs. Cependant, l'éventail des industries à faible technologie se rétrécissait. Les systèmes technologiques modernes gagnaient des secteurs anciens et traditionnels, ce qui posait de très graves problèmes de politique industrielle dans les pays technologiquement faibles.

9. Dans ces conditions, le rôle de l'Etat serait d'encourager des mécanismes de transfert de technologie davantage à la mesure des capacités locales (c'est-à-dire des mécanismes d'imitation). On savait peu de choses sur cette question, car, dans le contexte d'une politique de remplacement des importations, elle ne retenait pas suffisamment l'attention. Les Etats se préoccuperaient également beaucoup des méthodes permettant de développer les capacités technologiques. Il fallait pour cela mettre l'accent sur l'enseignement technique et sur la compréhension des processus d'apprentissage au sein des entreprises. Enfin, dans de nombreux pays, l'Etat rechercherait

des formes sélectives d'intervention pour soutenir les entreprises entrant dans des secteurs mondiaux d'innovation (version moderne de protection des industries naissantes).

10. M. Juan Rada, vice-président (Strategic Alliances), Digital Equipment Corporation International (Europe), a exposé les trois principales questions qui influaient sur les politiques de concurrence : i) le groupage des technologies et des alliances stratégiques; ii) le rôle des marchés financiers dans la formation des investissements et des capacités d'innovation; et iii) la technologie en tant que facteur grandissant de protectionnisme après les Négociations d'Uruguay. Concernant le point i), il a souligné la prépondérance des technologies groupées par rapport aux technologies individuelles, ce qui compliquait la gestion de la technologie. Les sociétés ne pouvaient plus fonctionner comme des entités isolées au sein d'une branche d'activité, car elles avaient besoin de plusieurs technologies en même temps pour être viables. Les entreprises formaient donc des alliances stratégiques et créaient des ensembles de sociétés travaillant en coopération. Ce phénomène soulevait un certain nombre de problèmes vis-à-vis des politiques de concurrence au niveau national et au niveau international.

11. De plus, deux tendances contradictoires - cycles technologiques courts, d'une part, et cycles de produit longs, d'autre part - coexistaient. Cela aussi accroissait la complexité de la gestion de la technologie.

12. Concernant le point ii), M. Rada a souligné la nécessité de mieux comprendre de quelle façon les marchés financiers - du point de vue de la formation du capital social - encourageaient ou au contraire freinaient l'investissement et le renforcement des capacités technologiques. Par exemple, les sociétés opérant au Japon présentaient des structures financières très différentes de celles que connaissaient les sociétés opérant sur le marché des Etats-Unis. La théorie schumpétérienne de l'innovation, fondée sur l'esprit d'entreprise, ne s'appliquait pas nécessairement au Japon et à l'Allemagne. Il s'agissait d'expliquer comment de grandes compagnies, telles que SONY, pouvaient être extrêmement novatrices et très compétitives sur les marchés internationaux, alors qu'elles opéraient dans des pays qui décourageaient l'entreprise individuelle, qu'elles possédaient des structures d'entreprise extrêmement hiérarchisées et qu'elles étaient par ailleurs régies par des principes qui allaient à l'encontre des conceptions en matière de gestion couramment acceptées aux Etats-Unis. Une partie de l'explication tenait

page 6

au comportement des marchés de valeurs. Par exemple, les marchés au Japon, en Allemagne et en Italie étaient davantage axés sur l'investissement que sur la consommation; en outre, ils privilégiaient les gains de capital au détriment des dividendes, ce qui dictait aux entreprises une logique complètement différente concernant le processus de décision. Par ailleurs, les marchés financiers récompensaient ceux qui prenaient des risques (tous ceux qui participaient à la vie de l'entreprise) plutôt que ceux qui détenaient les actions. Les banques et l'industrie étaient considérées avoir des intérêts davantage convergents qu'opposés, ce qui autorisait les entreprises japonaises à avoir des ratios d'endettement beaucoup plus élevés que ceux des entreprises occidentales. Leur marge brute d'autofinancement permettait aux entreprises japonaises d'investir dans la technologie à des niveaux qui étaient impossibles sur les marchés anglo-saxons. Enfin, des réglementations détaillées concernant la divulgation de l'information commerciale - comme aux Etats-Unis par exemple - faisaient que les sociétés étaient dirigées de façon plus administrative que commerciale. M. Rada a déploré que, se conformant aux recommandations de la Banque mondiale, les pays d'Europe orientale et les pays en développement copient aujourd'hui le système anglo-saxon, alors que les systèmes japonais et allemand s'étaient révélés beaucoup plus efficaces.

13. Concernant le point iii), il a fait valoir qu'après les Négociations d'Uruguay, le protectionnisme s'appuierait probablement sur le contenu technologique. Il a prédit que les pays et les régions insisteraient de plus en plus sur le contenu technologique plutôt que sur la proportion d'éléments d'origine nationale dans les produits. De ce fait, les capacités d'ingénierie et de recherche encouragées par les investissements étrangers deviendraient aussi cruciales que les capacités manufacturières.

14. M. Herbert Oberhänsli, assistant chargé des affaires économiques auprès du Président de Nestlé SA, se référant principalement à l'expérience de Nestlé et aux résultats de l'enquête réalisée par des industriels européens, a évoqué les systèmes d'échanges réciproques entre pays se trouvant à différents stades de développement économique, systèmes qui stimulaient l'accumulation de connaissances au niveau local dans la production et la distribution.

A cet égard, la protection des marques étaient capitale, car celles-ci encourageaient la rénovation des produits. Elles étaient une garantie de qualité au plan international et un puissant instrument pour l'application commerciale du progrès technique et l'intégration globale des marchés.

D'où l'importance de la protection des droits de propriété intellectuelle, qu'il s'agisse de brevets ou de marques de fabrique. L'utilisation des noms de marque et la technologie transférée devaient donner lieu à une rémunération adéquate. M. Oberhänsli a signalé que Nestlé menait des activités de recherche dans 15 centres répartis dans le monde entier, dont deux dans des pays en développement.

15. L'un des principaux obstacles au transfert de technologie (où des améliorations avaient néanmoins été constatées au cours des six dernières années) tenait aux diverses conditions liées à l'octroi de licences, qui limitaient les possibilités d'accès aux facteurs et influaient sur les décisions commerciales. D'autres obstacles concernaient les régimes fiscaux (non pas tant le niveau d'imposition que les structures) et les contrôles des prix, qui entravaient considérablement la mise au point locale de techniques et le transfert de technologie. Le comportement du secteur privé local était également important, tout particulièrement lorsqu'il avait une orientation internationale. Des améliorations avaient certes été enregistrées ces dernières années, mais il était essentiel, pour le transfert de technologie, que celles-ci aient un caractère cohérent. Les pays évoluaient si rapidement qu'il était parfois difficile pour les entreprises de se tenir informées de tous les progrès réalisés dans les principaux pays en développement d'accueil. Les changements apportés aux conditions d'investissement dans les pays en développement avaient entraîné une très nette progression, en valeur absolue, des investissements étrangers directs, notamment en 1991 et 1992. En valeur relative, la part de l'ensemble des investissements étrangers dans la formation brute de capital fixe des pays considérés avait augmenté.

16. L'évolution tenait notamment à l'accroissement de la part de l'investissement privé local dans l'investissement global : depuis le début des années 80, celle-ci était passée de 60 % à près de 70 %. Par comparaison avec les chiffres correspondants pour le monde industrialisé, ce changement était presque une révolution. Il en résultait une efficacité accrue de l'investissement et une meilleure utilisation des ressources disponibles. Cela impliquait des gains d'efficacité dans l'utilisation de la technologie et la mise au point de techniques au niveau local, tandis que la compétitivité des entreprises locales s'améliorait. M. Oberhänsli a souligné que l'investissement local était la clé du développement d'un pays, quel qu'il fût.

page 8

17. Selon lui, les pays avaient besoin d'une stratégie globale de transformation technologique. Le meilleur modèle de référence était le processus de libéralisation qu'avaient connu les pays en développement les plus avancés. Il incombait aux entreprises de faire des investissements qui viennent s'ajouter à la création de savoir-faire et aux liens avec le monde extérieur.

Questions soulevées au sujet des exposés des experts

18. En réponse à la question de savoir s'il fallait encore ou non établir une distinction entre les différents marchés financiers de la Communauté européenne compte tenu de l'intégration monétaire européenne, M. Rada a dit que c'était effectivement là un problème épineux qui restait à résoudre. En dernière analyse, les caractéristiques du marché européen des valeurs dépendraient de la capitale financière de la Communauté - Francfort ou Londres. Selon lui, les tendances actuelles semblaient privilégier ce qu'il appelait le "capitalisme rhénan".

19. Le représentant de la Colombie a demandé à M. Rada comment il concevait la protection d'un point de vue local dans les conditions d'une internationalisation croissante du capital.

20. M. Rada a répondu que, d'un point de vue historique, les obstacles tarifaires avaient diminué non pas de par la volonté des décideurs, mais plutôt parce que la viabilité des industries n'était plus assurée à l'intérieur des frontières nationales. Une question cruciale aujourd'hui serait de savoir de quels types de mécanismes disposeraient les pays et les régions après une réduction sensible des droits de douane. A l'heure actuelle, la capacité technologique était un élément beaucoup plus important que l'aspect manufacturier pour mesurer la capacité concurrentielle des pays. Ainsi, les responsables devaient trouver des moyens - si possible sous la forme d'un mécanisme spécifique - d'obliger le capital international à procéder à une répartition des ressources davantage en termes de capacités technologiques.

21. La représentante de l'Egypte a demandé pourquoi la Banque mondiale préférait le modèle anglo-saxon d'investissement et si le marché financier anglo-saxon était plus facilement transposable aux pays en développement que le modèle germano-japonais, et quelles entreprises - grandes entreprises ou petites et moyennes entreprises - étaient le plus aptes à adapter et absorber les techniques de pointe.

22. Le représentant du Chili a demandé si la différence entre les deux types de marché financier tenait à des éléments culturels ou se fondait plutôt sur les politiques et les réglementations actuelles, et si les marchés financiers allemands et japonais étaient plus propices à l'innovation technologique, et pour quelle raison.

23. M. Rada a formulé deux observations. Premièrement, il existait de nombreux types d'économie de marché, qui s'étaient révélés plus ou moins performants. Aussi était-il essentiel de bien comprendre que les problèmes en jeu pouvaient être abordés de diverses façons. La question cruciale était de savoir quel type de marché financier était le plus favorable à un réel processus d'accumulation systématique aux fins du développement.

Les différences entre tel ou tel marché n'étaient pas dues essentiellement à des différences culturelles ou ethniques. Il serait utile d'organiser un débat sur les différents modèles d'économie de marché, notamment sur la question fondamentale de savoir comment chaque modèle influait sur différents niveaux d'accumulation du capital et d'innovation. M. Rada présumait cependant que des marchés financiers encourageant les gains en capital et privilégiant l'investissement plutôt que la consommation serviraient mieux les intérêts des pays en développement.

24. Le représentant du Bangladesh a dit que le débat sur les investissements étrangers directs et le transfert de technologie ne présentait guère d'intérêt pour les pays les moins avancés, car il y avait peu d'investissements étrangers dans ces pays et il n'y avait aucune innovation dans la production de produits de base. Les PMA ne pouvaient donc pas maximiser les avantages découlant de l'exportation de tels produits. Le représentant a souligné qu'en dépit des nombreuses incitations proposées, les PMA ne recevaient pas d'investissements étrangers directs, ce qui pouvait s'expliquer, selon lui, par des facteurs non économiques.

25. Répondant au représentant du Bangladesh, qui s'était interrogé sur l'utilité du débat pour les PMA et sur l'absence d'innovation concernant les produits de base, M. Rada a affirmé que, comme le montrait l'histoire de ces produits, les avantages comparatifs naturels avaient été systématiquement érodés par la science et la technique (c'est-à-dire par les produits synthétiques) depuis le milieu des années 70. Il s'agissait là d'une tendance mondiale, d'une importance cruciale pour les pays en développement.

page 10

De plus, avec la fin de la guerre froide, des paramètres géographiques plutôt que politiques avaient commencé à dicter les relations économiques, et cette évolution s'accentuerait sans doute à l'avenir.

26. Le représentant du Corps commun d'inspection s'est demandé si la tâche consistant à transférer la technologie pourrait jamais être menée à bien, étant donné que différents organismes des Nations Unies avaient déjà dépensé des millions de dollars pour encourager le transfert de sciences et de techniques vers les pays en développement. En outre, était-il réaliste d'espérer que les sociétés transnationales transfèrent des techniques, si leurs concurrents pouvaient utiliser ces mêmes techniques pour leur disputer des parts de marché ?

27. Le professeur Cooper a dit que les pays à faible revenu étaient également concernés par les questions de technologie. Tout pays qui aspirait à avoir une production industrielle compétitive devait s'intéresser aux processus d'évolution technique. Ne pas rester efficace et compétitif dans une économie mondiale de plus en plus ouverte risquait d'avoir de coûteuses conséquences, y compris dans des secteurs non novateurs. Concernant la mise en place d'un potentiel technologique, la première étape consistait à renforcer les capacités d'imitation; la création de capacités d'innovation pouvait être envisagée ensuite. La première étape n'était pas moins importante que la seconde.

28. Répondant à la question soulevée par le représentant du Corps commun d'inspection, le professeur Cooper a fait observer que la mainmise totale d'entreprises novatrices sur leurs innovations était l'exception plutôt que la règle. Les entreprises privatisaient des techniques principalement pour céder des licences ou mettre sur pied des opérations conjointes. Ainsi, le fait que des entreprises contrôlent dans une large mesure des connaissances nouvelles ne voulait pas dire que celles-ci n'étaient pas disponibles, même si elles pouvaient effectivement être très onéreuses.

29. Le représentant de la Colombie a demandé quels types de politique avaient servi à stimuler la recherche dans les pays en développement. M. Oberhänsli a répondu que, s'agissant de la politique industrielle, les réformes réalisées en faveur des investissements étrangers directs avaient joué un rôle positif. Il tenait pour néfastes les situations dans lesquelles les pays d'accueil devaient soutenir la concurrence au moyen de subventions, notamment en matière de R-D. Une part élevée de recherche privée, comme au Japon et en Suisse,

garantissait que les travaux de recherche étaient réalisés dans une perspective de marché. L'accès à d'autres ressources, telles que le crédit, devait également être libéralisé.

30. Les représentants de la Norvège et du Bangladesh ont demandé que l'on différencie les questions auxquelles étaient confrontés des pays se situant à des niveaux de développement différents. Si les investissements étrangers directs étaient un important vecteur du transfert de technologie, il fallait souligner que l'essentiel des investissements ne sortait pas de la triade Japon-Etats-Unis-Europe. La part des pays en développement était faible et aussi très inégalement répartie, les PMA recevant moins de 0,1 % de l'ensemble des flux. Il importait au plus haut point de concevoir des politiques et des mesures pour enrayer la marginalisation économique et technologique des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a estimé que la façon dont les nouveaux pays industriels avaient réussi à susciter des flux accrus d'investissement et de technologie pouvait être une source d'enseignements pour les autres pays en développement.

31. Le Président a évoqué quelques aspects de l'expérience du Japon dans les années 50 et 60, qui semblaient encore pertinents. Au cours de cette période, le Gouvernement japonais avait minutieusement examiné les apports d'investissements étrangers directs du point de vue aussi bien de leurs effets en matière d'apprentissage technique que de leurs conséquences pour les activités existantes, l'emploi et l'organisation industrielle. Les pouvoirs publics jouaient à cet égard un rôle actif.

32. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a souligné l'importance des préoccupations des PMA, qu'il s'agisse de trouver des moyens de s'industrialiser, d'accroître la production d'articles manufacturés pour l'exportation ou encore de créer un entraînement en amont avec l'agriculture, en vue de réduire la dépendance de ces pays à l'égard des exportations de produits de base. Il a préconisé des investissements étrangers qui privilégient des techniques à forte intensité de travail et l'utilisation de facteurs d'origine locale. Selon lui, le transfert de technologie vers les pays en développement devait se faire à des conditions de faveur.

33. Le représentant du Brésil a demandé si les centres de recherche de Nestlé procédaient principalement à l'adaptation de produits ou s'ils réalisaient également de la recherche fondamentale. De plus, il souhaitait connaître le critère de sélection du lieu d'implantation de ces centres.

page 12

M. Oberhänsli a répondu que les deux centres de Nestlé installés dans des pays en développement faisaient surtout de la recherche appliquée, mais aussi certains travaux de recherche fondamentale. Le choix du lieu d'implantation était essentiellement fonction des opérations déjà réalisées sur place, du personnel qualifié local et de réglementations qui n'entravaient ni l'entrée ni la sortie des résultats de la recherche. Concernant la politique de transfert de technologie, M. Oberhänsli a déclaré que Nestlé ne se contentait pas de transférer des usines et des machines, mais investissait également dans la formation de personnel local. Quant aux moyens d'attirer des investissements étrangers directs, il estimait préférable de chercher une solution pays par pays - plutôt que générale.

34. Répondant au représentant de la Colombie, qui lui avait demandé de développer la question des écotechnologies, M. Rada a dit qu'il considérait que les préoccupations écologiques seraient le principal stimulant de la recherche dans les années 90. L'attention grandissante portée à la gestion "de bout en bout" nécessitait des travaux de recherche dans le secteur du désassemblage et du recyclage, ainsi que de nouveaux types de technologie.

35. Se référant aux préoccupations exprimées par le représentant du Bangladesh, le professeur Cooper a dit que les PMA devraient examiner l'expérience d'autres pays, notamment l'Inde, concernant la mise en place d'un potentiel technologique. Il a évoqué le cas du Japon où, pendant longtemps, la concession de licences avait été privilégiée par rapport aux investissements étrangers directs et au transfert de technologie. Il a également souligné que la haute technologie et l'innovation n'étaient pas nécessairement identiques et que de nombreuses innovations reposaient sur des techniques simples.

Chapitre I

ELABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL

(Point 3 de l'ordre du jour)

36. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail spécial était saisi du document suivant :

"Questions à prendre en considération pour l'établissement du programme de travail" - note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/WG.5/2).

Il disposait également du document de base ci-après :

"Interaction des courants d'investissement et du transfert de technologie : Vue d'ensemble des principales questions" - document établi par M. Sanjaya Lall, de l'Institute of Economics and Statistics de l'Université d'Oxford, en coopération avec le secrétariat de la CNUCED (UNCTAD/ITD/TEC/1).

[Pour la suite de l'examen du point 3, voir TD/B/WG.5/L.1/Add.1]

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

i) La première session du Groupe de travail spécial a été ouverte le 25 janvier 1993 par l'Adjoint du Secrétaire général de la CNUCED, qui a fait une déclaration liminaire (voir les paragraphes ...).

B. Election du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

ii) A sa 1ère séance, le 25 janvier 1993, le Groupe de travail spécial a élu le Bureau suivant */ :

<u>Président</u> :	M. Masafumi Nagao	(Japon)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Paul Pennell Buck	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
	M. Syed Jamaluddin	(Bangladesh)
	M. Euvgeni Manakine	(Fédération de Russie)
	M. Msuya Mangachi	(République-Unie de Tanzanie)
	M. Soenaryo Danusaputro	(Indonésie)
<u>Rapporteur</u> :	M. Carlos Correa	(Argentine)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

iii) A la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié par le secrétariat de la CNUCED sous la cote TD/B/WG.5/1.

L'ordre du jour de la première session était donc le suivant :

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Elaboration du programme de travail du Groupe de travail
4. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe de travail
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil.

*/ Conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa trente-neuvième session, le Bureau élu à la première session du Groupe de travail spécial restera en fonction pendant toute la durée du mandat du Groupe.

D. Ordre du jour provisoire de la deuxième session

du Groupe de travail

(Point 4 de l'ordre du jour)

[A compléter]

E. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

[A compléter]

F. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil

(Point 6 de l'ordre du jour)

[A compléter]
